

Circulaire DGOS/R1 n°2010-257 du 9 juillet 2010 relative au financement par le fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés (FMESPP) de la participation des établissements de santé financés sous OQN à l'étude de coût à méthodologie commune du champ soins de suite et réadaptation

09/07/2010

Validée par le CNP le 9 juillet 2010 - Visa CNP 2010-137.

Date d'application : immédiate.

Résumé : modalités d'attribution par les agences régionales de santé de subventions du fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés (FMESPP) pour la participation à l'étude de coût à méthodologie commune du champ soins de suite et réadaptation des établissements de santé mentionnés au d de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale.

Mots clés : fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés, l'étude de coût à méthodologie commune, soins de suite et réadaptation.

Références :

Loi n°2000-1257 du 23 décembre 2000 de financement de la sécurité sociale pour 2001, notamment son article 40 modifié.

Décret n°2001-1242 du 21 décembre 2001 modifié relatif au fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés.

Annexe : répartition régionale des crédits FMESPP 2010.

Vous pouvez consulter cette circulaire, en version PDF

Source : BO Santé - Protection sociale - Solidarité no 2010/7 du 15 août 2010